

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

Sommaire:

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
 - a) Généralités
 - b) Les dépenses et recettes de fonctionnement au budget primitif 2024
 - c) La fiscalité
 - d) Les dotations
- III. La section d'investissement
 - a) Généralités
 - b) Les dépenses et recettes d'investissement au budget primitif 2024
 - c) Les principaux projets d'investissement prévus pour l'année 2024
 - d) Les subventions d'investissement
- IV. Historique des données financières
 - a) L'affectation du résultat
- Accusé de réception en préfecture 060-216005744-20240416-27-2024-D Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/202
 - 🥦) L'épargne brute
 - c) Le fonds de roulement
 - d) Etat de la dette de 2016 à 2034
 - e) Les ratios du budget primitif 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-7 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 05 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2024.

Il a été établi avec la volonté:

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré une hausse constante des charges accélérée par l'inflation tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat de la Région ou tout autre partenaire chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement permet la gestion des affaires of collectivité de l'autre la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Date de réception préfetcure : 1004/2024 de l'autre la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, périscolaire, concessions...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 10 676 890 euros.

Il existe principalement trois types de recettes :

- Les ressources fiscales : elles sont composées de recettes issues de la fiscalité locale et de la fiscalité reversée : exemple fonds de péréquation.
- Les dotations et participations retracent d'une part les versements reçus au titre des dotations d'Etat et d'autre part les participations reçues de divers tiers en vertu de la règlementation, contrats ou conventions
- Les autres recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Année	2018.	2019.	2020.	2021.	2022.	2023.
Ressources fiscales	4 305 666,31	4 348 572,76	4 386 198,55	4 402 943,05	4 572 689,69	4 972 375,68
DGF et autre dotations	1 435 454,84	1 546 159,02	1 537 014,62	1 791 811,14	1840364,44	1 938 223,70
Autres produits (hors produits financiers et exceptionnels)	894 714,73	276 343,52	268 716,44	237 544,81	174 785,10	195 829,60

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts. Les salaires représentent 3 908 100 € des dépenses de fonctionnement de la ville. Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent au total 8 852 700 euros

de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité

puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

b) Les dépenses et recettes de fonctionnement au budget primitif 2024

Libellé des dépenses de fonctionnement		BP 2024
Charges à caractère général		2 511 050,00
Charges de personnel et frais assimilés		3 908 100,00
Virement à la section d'investissement		1 586 658,05
Opérations d'ordre de transfert entre sections		220 000,00
Autres charges de gestion courante		552 890,00
Charges financières		72 000,00
Charges exceptionnelles		2 001,95
Dotations aux provisions (semi-budgétaires)		0,00
	TOTAL	8 852 700,00
Libellé des recettes de fonctionnement		BP 2024
Résultat d'exploitation reporté		3 492 371,43
Atténuations de charges		89 400,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections		200,00
Produits des services, du domaine et ventes divers		202 360,57
Impôts et taxes		1 337 190,00
Fiscalité locale		3 429 455,00
Dotations, subventions et participations		1 930 903,00
Autres produits de gestion courante		195 000,00
Produits financiers		0,00
Produits exceptionnels		10,00
Reprises sur provisions		0,00
	TOTAL	10 676 890,00

c) La fiscalité

Les taux votés en 2024 sont les suivants :

□ Taxe d'habitation résidence secondaire : 16,76 %

Taxe foncière sur le bâti : 58,36 %

Taxe foncière sur le non bâti : 99,38 %

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20240416-27-2024-16
Date de télétranskus op noutre attendu en 2024 pour la fiscalité locale s'élève à 3 518 914 € (selon l'Etat 1259)
Date de réception préfecture : 16/04/2024

d) Les dotations

A ce jour et pour 2024, les dotations attendues sont de 1 930 903 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

> Les dotations de l'état :

- ⇒ Dotation forfaitaire des communes : 449 500 €
- ⇒ Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes : 680 900 €
- ⇒ Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes : 204 700 €
- ⇒ Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes : 184 400 €
- ⇒ Compensation pour exonération de taxes foncières : 242 853 €

> Les autres dotations :

- ⇒ Fond de compensation de la TVA : 17 900 €
- ⇒ Autres participations: 138 150 €
- ⇒ Dotation pour les titres sécurisés : 12 500 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (bâtiments ou voirie) sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de

Accusé de réception en préfecture truire (Taxe 060-216005744-20240416 97) d'aménagement) et les subventions d'investissement 0ate de télétransmission : 16/04/2024 0ate de réception préfecture : 16/0

b) Les dépenses et recettes d'investissement au budget primitif 2024

Pour 2024 les dépenses et recettes d'investissement sont évaluées à 3 498 400 €. Ci-dessous la décomposition du budget par opération

Libellé des dépenses d'investissement	BP 2024
Solde d'exécution de la section	850 681,95
Opération financière	210 218,05
Opération non individualisée	11 100,00
TERRAINS DIVERS	919 300,00
MATERIEL	206 000,00
BATIMENTS DIVERS	447 200,00
TERRAIN SYNTHETIQUE	62 000,00
VOIRIES DIVERSES	387 700,00
ECLAIRAGE PUBLIC	303 200,00
VIDEO PROTECTION	46 400,00
AMENAGEMENT URBAIN	54 600,00
TOTAL	3 498 400,00
Libellé des recettes d'investissement	BP 2024
Virement de la section d'exploitation	1 586 658,05
Opération financière	1 155 576,95
TERRAINS DIVERS	344 180,00
MATERIEL	4 500,00
BATIMENTS DIVERS	100 000,00
TERRAIN SYNTHETIQUE	5 300,00
VOIRIES DIVERSES	196 060,00
ECLAIRAGE PUBLIC	66 000,00
VIDEO PROTECTION	40 125,00
TOTAL	3 498 400,00

c) Les principaux projets d'investissement prévus pour l'année 2024

- ⇒ Réhabilitation de la piste d'athlétisme et terrain de foot
- ⇒ Création d'un padel
- ⇒ Poursuite de la création du nouveau cimetière rue de Plainval
- ⇒ Poursuite de l'installation de nouvelles caméras aux entrées de la ville :

Accusé de réception en préfecture 060-216005744-20240418-27-2024-DB Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Carrefour Jaurès / Sarrail et endroits stratégiques : rond-point de Leclerc et aire de jeu de la Médiathèque...

⇒ Travaux de voirie : réfection de chaussée et trottoirs rue Aristide Briand, rue

Evarist Gallois - rempiètement de fossé

- ⇒ Poursuite de la réhabilitation du « Blues Picard »
- → Mise en sécurité de l'accueil de la mairie et des registres d'état civil (armoire forte et reliure des registres)
- ⇒ Acquisition de véhicules
- ⇒ Installation de bungalows au terrain synthétique pour accueillir la «buvette»

d) Les subventions d'investissement

Y compris les restes à réaliser, les subventions attendues pour 2024 sont de 656 165 euros. Elles permettront le financement partiel des projets d'investissement suivants :

- > Construction d'un padel
- > Construction du nouveau cimetière
- Réfection de la piste d'athlétisme et terrain de foot
- > Rénovation de la voirie
- > Extension de la vidéo surveillance

•••

IV. Historique des données Financières

a) L'affectation du résultat

FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement N	6 387 941,04	5 944 664,52	5 823 450,96	6 326 571,10	6 273 720,43	6 863 126,62	8 852 700,00
Recettes de fonctionnement N	6 956 288,06	6 648 533,05	6 480 361,84	6 894 580,84	7 096 919,75	7 618 333,78	10 676 890,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice N	568 347,02	703 868,53	656 910,88	568 009,74	823 199,32	755 207,16	1 824 190,00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (montant que l'on retrouve sur le compte R002 du Budget primitif de l'exercice antérieur)	2 349 453,96	2 481 165,65	2 900 613,77	2 887 775,18	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43
Résultat global de fonctionnement	2 917 800,98	3 185 034,18	3 557 524,65	3 455 784,92	3 881 687,93	4 275 948,38	5 316 561,42
INVESTISSEMENT							
Dépenses d'investissement N	3 364 764,76	1 764 882,78	1 105 558,73	925 964,18	1 394 072,52	983 382,03	3 498 400,00
Recettes d'investissement N	2 737 577,89	1 297 268,80	788 104,97	1 390 607,55	1 161 222,12	724 506,79	3 498 400,00
Résultat d'investissement de l'exercice N	-627 186,87	-467 613,98	-317 453,76	464 643,37	-232 850,40	-258 875,24	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté D001 : déficit d'investissement cumulé en dépenses (donc un montant précédé d'un signe -) R001 : excédent d'investissement cumulé en recettes (donc un montant précédé d'un signe + ou sans signe)	585 891,60	-38 531,95	-506 145,93	-823 599,68	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95
Résultat global d'investissement	-41 295,27	-506 145,93	-823 599,69	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95	-850 681,95
RESTES A REALISER							
Restes à réaliser N sur N+1 en dépenses d'investissement	636 062,00	112 044,65	93 238,00	163 050,00	104 000,00	246 800,00	
Restes à réaliser N sur N+1 en recettes d'investissement	236 741,96	333 770,17	247 088,21	124 710,00	334 860,00	313 905,00	
Solde des restes à réaliser	-399 320,04	221 725,52	153 850,21	-38 340,00	230 860,00	67 105,00	0,00
e réception en préfecture 05744-20240416-27-2024-DE							
<mark>éBesois⊓de⊴imangement@e</mark> 4la section d'investissement	-440 615,31	-284 420,41	-669 749,48	-397 296,31	-360 946,71	-783 576,95	<u>-850 681,95</u>
éception préfecture : 16/04/2024							
Report d'excédent en section de fonctionnement	<u>2 477 185,67</u>	2 900 613,77	2 887 775,17	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43	<u>4 465 879,47</u>
RESULTAT GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL	2 477 185.67	2 900 613,77	2 887 775,17	3 058 488.61	3 520 741,22		4 465 879,47

b) L'épargne brute

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	6 945 276,46	6 639 393,05	6 471 476,79	6 883 199,90	7 096 759,75	7 618 173,78	7 184 318,57
Total Dépenses Réelles de fonctionnement	6 000 476,66	5 747 305,63	5 630 784,25	6 126 912,27	6 070 150,93	6 659 322,68	7 046 041,95
Epargne brute	944 799,80	892 087,42	840 692,54	756 287,63	1 026 608,82	958 851,10	138 276,62

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en prorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

c) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Il correspond à la somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Fonds de roulement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Résultat de fonctionnement reporté excédent (R002)	2 349 453,96	2 481 165,65	2 900 613,77	2 887 775,18	3 058 488,61	3 520 741,22	3 492 371,43
Résultat de fonctionnement reporté déficit (D002)	X	Y	Y	Y	Y	Y	X
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	568 347,02	703 868,53	656 910,88	568 009,74	823 199,32	755 207,16	1 824 190,00
Résultat d'investissement reporté excédent (R001)	585 891,60	X	X	X	X	X	\bigvee
Résultat d'investissementreporté déficit (D001)	X	-38 531,95	-506 145,93	-823 599,68	-358 956,31	-591 806,71	-850 681,95
Résultat d'investissement de l'exercice	-627 186,87	-467 613,98	-317 453,76	464 643,37	-232 850,40	-258 875,24	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)	440 615,31	284 420,41	669 749,48	397 296,31	360 946,71	783 576,95	850 681,95
Fonds de roulement Initial	3 317 121,02 €	2 963 308,66 €	3 403 674,44 €	3 494 124,92 €	3 650 827,93 €	4 208 843,38 €	5 316 561,42 €

d) Etat de la dette de 2016 à 2034

Année	2016.	2017.	2018.	2019.	2020.	2021.	2022.	2023.
capital de la dette	296 964,11	306 314,23	287 773,62	276 343,52	268 716,44	237 544,81	174 785,10	195 829,60
interêts	113 087,15	103 097,96	95 325,32	74 687,29	78 199,15	69 845,99	63 275,95	63 299,31
= Annuité	410 051,26	409 412,19	383 098,94	351 030,81	346 915,59	307 390,80	238 061,05	259 128,91

En nette diminution depuis 2016 favorisant ainsi un meilleur autofinancement des usé de réception en préférius semments de la commune. En 2022 cette dette représentait 29 € par habitant e de télétransmission : 16/04/2024 e de réception préfecture : 16/04/2024 contre 80 € pour la moyenne de la strate (1). Le nouvel emprunt contracté en partie pour le financement du nouveau cimetière remonte légèrement l'encours de la dette sans mettre en difficulté l'autofinancement communal.

(1) Strate : communes de 5000 à 10 000 habitants / Population légale en vigueur au 1er janvier 2022 : 6 101 habitants

Année	2024.	2025.	2026.	2027.	2028.	2029.	2030.	2031.	2032.	2033.	2034.
capital de la dette	199 940,00	207 258,00	214 880,00	222 830,00	136 100,00	141 205,00	123 739,00	125 890,00	85 980,00	17 040,00	17 340,00
nterêts	55 810,00	48 500,00	40 870,00	32 915,00	24 940,00	19 830,00	14 510,00	9 570,00	4 720,00	2 415,00	2 115,00
- Annuité	255 750,00	255 758,00	255 750,00	255 745,00	161 040,00	161 035,00	138 249,00	135 460,00	90 700,00	19 455,00	19 455,00
300 000,0 250 000,0					Ville	de Saint Jus	t en Chauss	ée : Evolutio	n de la dette	de la comm	iune
200 000,0		ы		-11							
150 000,0		Н			-1		- 1	- 1			
150 000,0 100 000,0				Н		П	П	Н			

■ capital de la dette ■ interêts ■ = Annuité

e) Les ratios du budget primitif 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques				
	Valeurs			
Population totale	6112			

Informations fiscales (N-2)				
	Collectivité			
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	741.21			

	Informations financières – ratios				
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1152.82			
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1175.44			
3	Dépenses d'équipement brut / population	358.43			
4	Encours de dette / population (2) (3)	67.04			
5	DGF / population	248.61			
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55.47 %			
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.9986 %			
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	30.49 %			
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	5.7036 %			
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.92 %			

Accusé de réception en préfecture 060-216005744-20240416-27-2024-DE Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024